



Conseil économique et social

Distr. générale
28 janvier 2000
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Huitième session

24 avril-5 mai 2000

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Secteur économique/grand groupe : agriculture

Développement agricole et rural durable : tendances ressortant des rapports nationaux

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	2
I. Progrès accomplis par les pays vers le développement agricole et rural durable . . .	4	2
II. Tendances régionales	5-106	2
III. Les problèmes qu'il faudra résoudre	107-110	16
Annexe		
Principaux problèmes, priorités, activités et programmes en matière de développement agricole et rural durable, par région		18

* E/CN.17/2000/1.

Introduction

1. En 1999, lors de sa septième session, la Commission du développement durable a encouragé les gouvernements à continuer de présenter, à titre facultatif, des rapports nationaux ou autres informations pertinentes sur la mise en oeuvre d'Action 21¹ à l'échelon national. La Commission a également demandé au Secrétariat de continuer d'examiner et de réunir, par secteur, les informations communiquées par les gouvernements, compte tenu des questions inscrites au programme de travail pluriannuel de la Commission, conformément aux décisions 7/5 du 30 avril 1999² et 6/5 du 1er mai 1998³ de la Commission.

2. En réponse à cette demande, la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU a rédigé le présent rapport qui examine les progrès réalisés vers le développement agricole et rural durable sur la base des renseignements que les gouvernements ont fourni dans leurs rapports nationaux adressés à la Commission. Au total, 133 rapports sur le développement agricole et rural durable, communiqués à la Commission en 1997 et en 2000, ont été analysés.

3. Conformément au programme d'Action 21 sur le développement agricole et rural durable, le présent rapport traite des grandes tendances en matière de politiques, de développement agricole et rural durable, de programmes d'activités selon les régions et les sous-régions.

I. Progrès accomplis par les pays vers le développement agricole et rural durable

Réalisations et problèmes rencontrés par les pays ayant présenté un rapport

4. Selon les rapports nationaux, des progrès ont été accomplis en particulier dans les domaines suivants :

- Mise en place de politiques nationales et de cadres juridiques pour le développement agricole et rural durable;
- Intégration de considérations environnementales dans les politiques et activités relatives au développement agricole et rural durable;
- Décentralisation de la prise de décisions aux niveaux local et régional;

- Participation des grands groupes à la prise de décisions et aux activités relatives au développement agricole et rural durable;
- Développement du potentiel humain par la formation, l'éducation et la vulgarisation;
- Examen et évaluation des régimes fonciers;
- Recherche et développement dans le domaine de la protection des ressources zoogénétiques et phylogénétiques.

Les priorités dans le domaine du développement agricole et rural durable concernent les domaines suivants :

- Sécurité alimentaire;
- Conservation et gestion des ressources en eau;
- Protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution;
- Utilisation durable de la terre et récupération des terrains et des sols dégradés;
- Réduction de la pauvreté dans les zones rurales;
- Développement rural;
- Compétitivité des produits agricoles nationaux sur les marchés internationaux;
- Lutte intégrée contre les ravageurs;
- Atténuation des effets de la désertification, de la sécheresse et des catastrophes naturelles.

II. Tendances régionales

Méthodologie et régions

5. Les différents pays font état de différences considérables dans la conception et dans la mise en oeuvre des activités relatives à l'agriculture et au développement durable se rapportant au chapitre 14 d'Action 21. La présente section résume, par région et sous-région, les principales priorités établies et les principaux problèmes rencontrés, les décisions prises et les activités menées au niveau national pour promouvoir le développement agricole et rural durable (on trouvera dans les tableaux donnés -en annexe la répartition par région des priorités, problèmes, activités et programmes du développement agricole et rural durable). Toutes les descriptions ont été établies sur la base des renseignements contenus dans les rapports nationaux sur le dé-

veloppement agricole et rural durable qui avaient été communiqués à la Commission à la date du 14 janvier 2000.

6. Les régions sont les suivantes :

Europe et Communauté d'États indépendants

Europe orientale et Communauté d'États indépendants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan; Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malte, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Yougoslavie.

Europe de l'Ouest : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Suède, Suisse et Turquie.

Afrique

Afrique de l'Est : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Somalie.

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Afrique australe : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie.

Afrique centrale : Burundi, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan et Tchad.

Amériques

Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago.

Amérique latine : Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

Canada et États-Unis d'Amérique

Asie et Pacifique

Asie de l'Ouest : Afghanistan, Arabie saoudite, Bahreïn, Chypre, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne et Yémen.

Asie de l'Est : Chine, Japon, Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée.

Asie du Sud-Est : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam.

Asie du Sud : Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka.

Pacifique et Océanie : Australie, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu.

7. Les descriptions régionales ne sont données qu'à titre indicatif, du fait que :

- Les pays de la région considérée n'ont pas tous envoyé de rapport à la Commission sur le chapitre 14 d'Action 21; et
- La quantité et la qualité des renseignements fournis varient sensiblement selon les rapports.

Europe et Communauté d'États indépendants (CEI)

8. **Europe de l'Est et CEI** : Les pays suivants ont communiqué des renseignements à la Commission : Albanie (1997), Arménie (1997), Bulgarie (1997), Croatie (1997), Estonie (1997 et 2000), ex-République yougoslave de Macédoine (1997), Fédération de Russie (1997 et 2000), Hongrie (1997), Kazakhstan (2000), Lituanie (1997 et 2000), Ouzbékistan (1997), Pologne (1997), République de Moldova (1997), République tchèque (1997), Roumanie (1997), Slovaquie (1997 et 2000), Slovénie (1997 et 2000) et Ukraine (1997). Les pays suivants n'ont pas fourni d'informations : Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kirghizistan, Lettonie, Malte, Tadjikistan, Turkménistan et Yougoslavie.

9. L'une des priorités de la région concerne la réforme agricole pour la privatisation. La perte de subventions agricoles et la diminution des budgets publics résultant du passage de la planification centrale à l'économie de marché ont mis en lumière l'importance d'accroître la productivité de l'agriculture, de rationaliser la vente des produits agricoles et d'assurer la sécurité alimentaire.

10. Tous les pays ont relevé les interactions entre la préservation de l'environnement et le développement agricole et rural durable. Les rapports ont souligné l'adoption de pratiques visant à promouvoir l'utilisation durable des sols, et notamment de pratiques visant à combattre l'érosion et à réduire l'utilisation des pesticides. La plupart des pays ont signalé une moindre application de pesticides, à la suite de l'effondrement des grands systèmes d'exploitation qui faisaient une grande utilisation de produits chimiques. Il a également été noté que le souci de préserver la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines était un obstacle au développement agricole durable. En Slovénie, une loi a été adoptée en vue d'assurer un meilleur équilibre des fertilisateurs dans les zones de culture proches de nappes phréatiques peu profondes.

11. Il a également été indiqué que la redistribution des terres en petits lots privés constituait un des principaux moyens d'améliorer le revenu familial et de contribuer à l'instauration de pratiques agricoles plus durables dans la région. La Hongrie a rapporté que l'agriculture et le développement régional étaient également pris en compte dans la politique du travail. Les régions sous-développées et les régions rurales où

l'agriculture est l'une des principales sources de revenu bénéficient également d'une attention particulière.

12. La région de l'Europe de l'Est et de la CEI cherche à promouvoir le développement des entreprises agricoles afin d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires. La Slovaquie a mis en place un programme national d'aide aux petites et moyennes entreprises, qui définit des objectifs de développement agricole et rural durable et précise les aides de l'État dans ce domaine. En Fédération de Russie, dans un souci de sécurité alimentaire, on cherche à assurer la conformité de la qualité des denrées alimentaires produites et fabriquées par les particuliers. En outre, toutes les organisations concernées par la production, le stockage et la commercialisation de produits alimentaires, quels que soient leur régime de propriété ou leurs capacités de production, sont soumises à un contrôle de l'État.

13. Les pays reconnaissent que l'investissement dans le développement des ressources humaines est nécessaire, non seulement pour accroître le niveau de vie en général, mais aussi pour bien comprendre les écosystèmes et les productions agricoles connexes. L'Albanie, la Croatie, la Lituanie et la Pologne fournissent des services de formation et de vulgarisation aux agriculteurs. En Albanie, le Ministre de l'éducation et le Ministre de l'agriculture collaborent à des projets d'enseignement professionnel agricole. En Lituanie, de nouveaux centres de formation à la gestion d'entreprises agricoles ont été créés. Les agriculteurs et les chefs d'entreprise peuvent s'y former aux questions de protection de l'environnement, aux nouvelles technologies, aux moyens d'améliorer la qualité des produits agricoles, à la gestion et à la mercatique.

14. La plupart des pays de cette région ont renforcé leurs activités et programmes nationaux en décentralisant les décisions et en renforçant les capacités. Les activités entreprises vont de la mise en place de groupes de soutien aux agriculteurs à l'établissement de conseils de développement centraux et régionaux, comme en Hongrie, qui sont chargés de l'aménagement du territoire, de l'établissement des priorités et de la répartition des ressources financières entre divers projets de développement régional. Par l'intermédiaire du mouvement des villages estonien, les collectivités rurales ont pu demander une assistance aux pouvoirs publics estoniens dans le domaine du développement rural. La première Assemblée rurale des villages s'est tenue en 1996 et a abouti à la création d'une organisation non gouvernementale, le Mouvement estonien des

villages et des petites villes (KODUKANT). La Lituanie a indiqué que les grands groupes étaient associés au développement du secteur par l'intermédiaire des chambres d'agriculture, associations regroupant, à titre facultatif, des agriculteurs, des producteurs, des fournisseurs de « services intellectuels » et des représentants de groupes d'intérêts agricoles. La Chambre représente ces divers groupes d'intérêts auprès des institutions étatiques, des institutions gouvernementales et des autorités et coopère avec les institutions étrangères.

15. La coopération internationale et régionale est également importante dans la région. La Croatie a fait état des liens de coopération qui ont été établis dans le cadre du Programme communautaire régional Alpes-Adriatique et Danube, ainsi qu'entre les États de la Baltique. Les pays ont également indiqué que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme Phare de l'Union européenne⁴ et la Banque mondiale avaient des activités dans le domaine de l'agriculture durable.

16. **Europe de l'Ouest** : Les pays suivants ont remis un rapport à la Commission du développement durable : Autriche (1997 et 2000), Belgique (1997 et 2000), Danemark (1997), Finlande (1997 et 2000), France (1997), Allemagne (1997 et 2000), Grèce (1997), Irlande (1997), Islande (1997 et 2000), Luxembourg (1997 et 2000), Monaco (1997 et 2000), Pays-Bas (1997), Norvège (1997 et 2000), Portugal (1997), Espagne (1997), Suède (1997 et 2000), Suisse (1997), Turquie (1997) et Royaume-Uni (2000). Les pays suivants n'ont pas communiqué de rapport : Andorre, Italie, Liechtenstein et Saint-Marin.

17. Les pays d'Europe de l'Ouest ont établi des politiques générales afin de faire progresser le développement agricole et rural durable. En 1996, le Conseil de l'Union européenne⁵ est convenu, lors de l'examen du cinquième Programme de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement, que la promotion d'une agriculture durable était l'un des domaines prioritaires. Les rapports font état d'un certain nombre d'initiatives visant à encourager l'agriculture respectueuse de l'environnement. Ces initiatives sont régies par le règlement agro-environnemental No 2078/92 qui doit être remplacé par le règlement No 1257/1999⁶ concernant le soutien au développement rural en date du 1er janvier 2000.

18. Depuis l'adoption d'Agenda 2000, le développement rural est devenu le second pilier de la politique

agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Le principal objectif poursuivi dans ce domaine est de protéger la structure sociale des zones rurales et de promouvoir l'établissement de systèmes d'exploitation respectueux de l'environnement. L'Autriche a cherché à développer les zones rurales par des technologies de l'information et de la communication, dans le cadre d'un projet qui fournit des ordinateurs, des logiciels et des accès Internet aux agriculteurs qui peuvent alors s'engager dans le télé-enseignement, le télétravail et les publications électroniques. En Allemagne, les agriculteurs sont invités à participer à des programmes des Lander conçus pour le secteur agricole, qui allient considérations environnementales et impératifs économiques. Aujourd'hui, ces programmes concernent près de 30 % du paysage agricole allemand. En outre, les pays d'Europe de l'Ouest encouragent la coopération entre les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et des services,

19. La région a également fait de la réduction de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface une priorité, comme le signalent l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni. Une attention particulière est accordée à la stabilisation de la teneur en hydrates des eaux du réseau. À cet effet, le Royaume-Uni a établi 72 zones vulnérables, conformément à la Directive de la Commission européenne sur les nitrates (91/676). À compter de décembre 1998, les agriculteurs de ces zones avaient l'obligation de se conformer aux directives obligatoires de contrôle de la pollution par les nitrates d'origine agricole. Les mesures comportent des règles concernant la limitation de l'application d'engrais et de fumier et les périodes durant lesquelles l'épandage de certains types de fertilisants et de fumier animal est interdit ainsi que des règles relatives à la tenue de registres, à l'évacuation des déchets et aux installations de stockage. La Belgique a indiqué que l'utilisation excessive d'éléments nutritifs (provenant de rejets de déjections animales et d'engrais chimiques) est une des principales causes de la faible productivité des sols.

20. Un certain nombre de pays européens ont fait état des interactions entre les résultats obtenus en matière d'agriculture durable et les mesures structurelles qui ont été adoptées pour assurer la productivité et la compétitivité des marchés agricoles. En Autriche, l'État a acquis des terres agricoles et forestières et des exploitations agricoles pour les revendre ensuite aux agri-

culteurs, ce qui a permis à ceux-ci de développer leurs activités et d'assurer la viabilité économique de leur exploitation. Une aide spéciale est également accordée aux agriculteurs de montagne dont les exploitations agricoles et forestières sont difficiles à gérer. En Allemagne, le groupe de travail conjoint sur la structure agraire et la protection des côtes encourage la vente des produits écologiques. En Finlande, 88 % des exploitations en activité reçoivent une prime pour participer à un projet dans lequel les agriculteurs élaborent un programme de gestion environnementale afin de réduire l'application de pesticides et d'augmenter la couverture végétale. Face à l'augmentation de la demande de nouvelles infrastructures urbaines et connexes, le Luxembourg a arrêté des mesures régionales et nationales d'aménagement du territoire afin d'affecter certaines terres exclusivement à la production agricole. Enfin, la Suisse accorde des compléments de revenus directs aux agriculteurs qui appliquent des pratiques culturelles écologiquement viables.

21. Les pays européens ont également souligné leur volonté de protéger les races de bétail. À cet égard, l'Autriche cherche à maintenir l'élevage des bovins, des chevaux, des moutons et des chèvres sur l'exploitation, tandis que les agriculteurs qui continuent à élever des femelles reproductrices dont l'espèce est en danger reçoivent des primes financières. L'Allemagne accorde un soutien à l'élevage d'espèces d'animaux de ferme en danger (bovins, moutons, chèvres et chevaux) tandis que la Norvège prend des mesures afin de préserver la qualité des races de rennes, en consultation avec l'ethnie Sami, groupe autochtone norvégien. L'Islande signale la nécessité de réduire le nombre de chevaux en améliorant leur sélection. Le Luxembourg a indiqué qu'il avait mis en place un programme afin de préserver des espèces bovines rares, tandis que la Suisse a conduit des recherches sur les méthodes de production phytotechniques et zootechniques viables à terme.

22. La majorité des pays européens ont fait part de projets visant à assurer la participation des populations et le développement de leur potentiel humain aux fins du développement agricole et rural durable. Ces pays comprennent l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège et le Royaume-Uni. En France, le Ministère de l'agriculture, en collaboration avec divers organismes de recherche et de formation, a lancé des activités afin de promouvoir l'autonomie des agriculteurs. Le Comité

d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates (CORPEN) regroupe les différents partenaires concernés par la protection des eaux. Le CORPEN donne des avis aux ministres concernés sur les thèmes de réflexion et de programmation, et fournit un soutien technique dans les négociations internationales. Le Forum des ONG allemandes pour l'environnement et le développement a créé un groupe de travail sur l'agriculture durable qui est composé d'environ 40 représentants, appartenant à des organisations des secteurs de l'environnement et du développement, ou à des organisations d'agriculteurs ruraux. Plusieurs conférences ont été organisées et une étude a été menée sur les conséquences d'Action 21 pour la révision de la loi allemande sur la protection des végétaux. En Islande, le Service de conservation des sols a lancé un programme de remise en culture des terres par les agriculteurs et a par ailleurs publié des informations et des directives à l'intention des écoles, des agriculteurs et du public sur l'érosion des sols.

23. L'utilisation des sources d'énergie renouvelables en faveur du développement agricole et rural durable a été mentionnée par l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Norvège. L'Autriche a lancé un programme pour l'utilisation écologique de l'énergie dans les collectivités rurales à l'horizon 2000. Le Danemark encourage le développement durable des sources d'énergie renouvelables et des gains de rendement tandis que la Finlande favorise l'utilisation des énergies renouvelables en taxant l'énergie et en accordant des subventions. L'Allemagne accorde depuis plus de 15 ans des exemptions fiscales pour promouvoir l'utilisation des biocarburants et a entrepris des activités de recherche et de développement dans le domaine des sources d'énergie renouvelables. La Norvège fait état d'une augmentation de la production d'énergie à base de biomasse dans les zones rurales. Enfin, l'Islande a noté que le processus de transition énergétique écologiquement rationnel avait été mené à bien dans les collectivités rurales.

24. Presque tous les pays européens ont fait état d'activités de coopération internationale et régionale dans le domaine du développement agricole et rural durable, cette coopération s'établissant le plus fréquemment dans le cadre des politiques et des accords de l'Union européenne. La coopération avec les organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la FAO et le Fonds international de dévelop-

pement agricole (FIDA) a également été mentionnée. La coopération bilatérale dans la région porte essentiellement sur l'échange d'informations, le renforcement des capacités et le transfert de technologies. L'Administration générale de la coopération au développement belge a réalisé des projets agricoles dans 11 pays africains, trois pays d'Asie et trois pays d'Amérique latine. Aux Pays-Bas, 20 % de l'aide publique au développement est affectée au développement agricole et rural et vise à promouvoir la viabilité de l'utilisation des terres et de l'élevage ainsi que la lutte intégrée contre les ravageurs. Les pays scandinaves ont établi entre eux des liens de coopération étroits. La Finlande a noté qu'elle s'était engagée à réaliser le programme Agenda baltique 21, qui établit des objectifs en matière de développement agricole durable pour la région et encourage la participation des agriculteurs et des populations locales. Par ailleurs, un certain nombre de programmes et d'organisations ont été établis sous les auspices du Conseil des ministres des pays nordiques.

Afrique

25. **Afrique de l'Est** : Les pays suivants ont transmis un rapport à la Commission du développement durable : Madagascar (1997), Maurice (1997), Ouganda (1997) et République-Unie de Tanzanie (1997). Les pays suivants n'ont pas communiqué de rapports : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Seychelles et Somalie.

26. Madagascar, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont indiqué qu'ils avaient adopté une politique de développement agricole durable. L'Ouganda a créé 15 groupes de travail afin de mettre en oeuvre des programmes et des approches intégrés dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement durable.

27. Tous les pays ont fait état d'activités visant à améliorer la politique et la planification en matière de gestion des terres, et accordent une importance particulière à la conservation et à la récupération des terres marginales. À cette fin, Maurice a mené une étude sur l'ensemble des terres marginales de l'île tandis que Madagascar lance 4 000 mini-projets locaux afin de s'attaquer aux problèmes de protection des terres et d'érosion des sols.

28. Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la République-Unie de Tanzanie a stipulé que

les cultures itinérantes seraient contrôlées dans le cadre d'un régime foncier qui répartirait les terres entre les agriculteurs. En Ouganda, des réunions se sont tenues afin d'examiner le régime foncier et la taille des parcelles, d'améliorer l'affectation des terres et de remettre en état les terres dégradées.

29. Madagascar, Maurice et l'Ouganda s'efforcent de promouvoir les pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs et des systèmes de phyto-alimentation intégrés qui se substitueraient aux intrants chimiques.

30. La République-Unie de Tanzanie et Madagascar ont fait état de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans le secteur agricole.

31. À Maurice et en Ouganda, les grands groupes sont associés aux activités visant à promouvoir l'agriculture durable. L'Ouganda a également indiqué qu'il était amené à réviser ses politiques de façon à associer les collectivités au développement rural.

32. **Afrique de l'Ouest** : les pays suivants ont transmis un rapport à la Commission du développement durable : Bénin (1997), Cameroun (1997), Côte d'Ivoire (2000), Guinée-Bissau (1997), Niger (1997), Nigéria (1997) et Sénégal (2000). Les pays suivants n'ont pas communiqué de rapport : Burkina Faso, Cap-Vert, Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Togo.

33. Les thèmes qui intéressent principalement les pays de la région sont la sécurité alimentaire, la diversification de la production agricole et des exportations, la mise en culture des terres dégradées, l'autonomie économique des agriculteurs, la foresterie durable, et la gestion et le renforcement des capacités dans le domaine des ressources en eau. Parmi les principales activités entreprises pour faire progresser le développement agricole et rural durable, figurent la privatisation, le renforcement des capacités dans le secteur public, la mise en place de mécanismes d'épargne et de crédit à l'intention des petits agriculteurs, l'inventaire et le contrôle des sols et des ressources en eau, la recherche sur la collecte et la régénération des ressources génétiques. Il a été noté que les principaux obstacles à la réalisation des projets étaient l'absence de ressources financières et de compétences.

34. La moitié des pays ont fait état des effets des pressions démographiques sur les ressources naturelles,

les structures de production et les structures agraires. La Guinée-Bissau a noté les conflits internes, les mouvements de réfugiés, la migration des zones rurales vers les zones urbaines et l'augmentation de la demande de terres arables. Le Nigéria a lancé des initiatives d'aménagement de nouvelles terres en vue d'augmenter le nombre de collectivités agricoles et la production alimentaire.

35. Les pays d'Afrique de l'Ouest cherchent à accroître la participation des femmes, des collectivités locales et des jeunes agriculteurs aux activités de développement agricole et rural durables. En Côte d'Ivoire, ces groupes ont participé à l'élaboration du Code foncier. Par des activités de sensibilisation et de formation, ce pays a également favorisé la participation des grands groupes dans le cadre du projet de Centres des métiers ruraux. Ce projet a pour objet d'offrir des cours aux habitants des zones rurales sur des sujets agricoles et environnementaux qui sont demandés par les collectivités locales. La moitié des participants à ce projet sont des femmes, et 75 % d'entre eux sont des jeunes.

36. Les rapports contiennent très peu de renseignements sur l'utilisation et la diversification des sources d'énergie en vue de favoriser le développement durable dans la région. La Côte d'Ivoire cherche à promouvoir un processus de transition énergétique écologiquement rationnel afin d'accroître la productivité, par le biais de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et des technologies alternatives. Un programme d'électrification rurale devrait alimenter plus de 800 villages ruraux en électricité en 2000 au plus tard.

37. Une coopération est nécessaire dans le domaine du transfert des technologies, de la collecte de données, de la formation et du développement des ressources humaines, de la recherche sur les stratégies d'irrigation et de la préservation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques. Les pays constatent que la baisse continue du niveau de l'aide publique au développement accordée par les pays donateurs compromet leur capacité d'entreprendre des initiatives dans ces domaines.

38. **Afrique australe** : Les pays suivants ont transmis un rapport à la Commission du développement durable : Afrique du Sud (1997), Botswana (1997), Malawi (1997), et Zimbabwe (1997). Les pays suivants n'ont pas communiqué de rapport : Angola, Lesotho, Namibie, Swaziland et Zambie.

39. La persistance de la sécheresse, l'infertilité des sols, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire sont des problèmes particulièrement préoccupants en Afrique australe. Les principaux enjeux sont d'accroître la productivité agricole des grandes (au Malawi) et petites (au Botswana, en Afrique du Sud, au Zimbabwe) exploitations agricoles, d'entreprendre des activités afin d'améliorer la conservation et l'affectation des terres, de mieux utiliser les engrais et enfin d'améliorer les conditions de vie des petits agriculteurs.

40. Tous les pays ont entamé une révision de leurs politiques et législation agricoles : le Botswana et l'Afrique du Sud ont opéré des réformes agraires et pris des initiatives dans le domaine foncier.

41. L'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont fait état d'activités de développement rural. Le Zimbabwe poursuit l'électrification rurale et a identifié des sources d'énergie non classiques (sources éoliennes et solaires) ainsi que des fourneaux améliorés, économes en combustible afin de lutter contre la dégradation des sols. En Afrique du Sud, les autorités provinciales sont chargées du développement rural et ont entrepris d'élaborer des politiques de développement rural intégré.

42. Au Malawi et en Afrique du Sud, les agriculteurs, les universités, les ONG participent aux activités de développement agricole et rural durables. En Afrique, un projet de protection des terres en cours d'élaboration a pour objectif de promouvoir une approche ascendante de façon à sensibiliser les populations au problème de la conservation des terres, à renforcer les capacités et à promouvoir le développement durable. Au Zimbabwe, les universités collaborent avec le Ministère de l'agriculture dans le domaine de la formation des agents de vulgarisation.

43. Le Botswana et l'Afrique du Sud ont communiqué des renseignements sur l'affectation des ressources foncières, notamment en matière d'établissement de cadastres et de cartes des sols.

44. Pour augmenter la productivité, l'Afrique du Sud, le Malawi et le Zimbabwe ont lancé des activités afin de mettre en place des mécanismes de crédit. En Afrique du Sud, la loi sur le crédit agricole établit des mécanismes de ce type à l'intention des agriculteurs exploitant les biens communaux, des nouveaux agriculteurs et des agriculteurs de subsistance, des petits agriculteurs, des agriculteurs à temps partiel, et des

exploitations commerciales. Les agriculteurs peuvent également demander des subventions d'aide pour la conservation des ressources naturelles et la lutte contre la sécheresse.

45. La coopération internationale et régionale est importante dans la région, où interviennent des organisations multilatérales telles que la FAO, la Banque mondiale, le PNUD, l'Union européenne et le FIDA. Il est également fait état de la coopération avec les coopératives allemande (GTZ), danoise (DANIDA), britannique et américaine (USAID). La coopération régionale s'exerce par le biais de la commission régionale pour la conservation et l'utilisation des sols (SARCCUS) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le Zimbabwe assure la coordination du programme de sécurité alimentaire de la SADC. Ce programme mène des activités dans les sous-secteurs de la recherche agricole au Botswana; de l'élevage, de la zootechnie, de la foresterie, et de la gestion de la faune et de la pêche au Malawi; ainsi qu'un programme de gestion écologique des terres au Lesotho.

46. **Afrique du Nord** : Les pays suivants ont transmis un rapport à la Commission du développement durable : Algérie (1997), Égypte (1997), Maroc (1997) et Tunisie (1997).

47. Dans cette région, les priorités comprennent la sécurité alimentaire, la gestion intégrée des terres, les activités visant à atténuer la désertification et la sécheresse, la gestion durable des ressources en eau, la gestion forestière et la conservation et le développement durable des zones rurales.

48. Tous les pays ont mis l'accent sur l'importance du développement rural. À cet effet, le Maroc a adopté une nouvelle législation de développement agricole et rural durable dans les régions d'agriculture pluviale. Ce pays a également entrepris des travaux d'électrification rurale et d'adduction d'eau potable. L'Algérie a lancé un programme d'investissements ciblés afin d'inciter les populations à quitter les régions du Nord fortement peuplées pour les régions rurales économiquement défavorisées. Des projets complémentaires d'alimentation en eau et en électricité d'ouverture d'écoles et de fournitures de services divers sont également en cours dans les zones rurales.

49. Le Maroc et la Tunisie ont indiqué qu'ils appliquaient des méthodes participatives et décentralisaient les décisions dans le domaine du développement agricole et rural. En Tunisie, les femmes, les jeunes et les

ONG ont bénéficié des activités visant à créer des emplois agricoles. Ces groupes ont également été associés à des activités dans le domaine de l'utilisation viable des terres, de la sécurité alimentaire et de l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes

50. Les pays ont demandé que la coopération soit renforcée dans le domaine de la recherche appliquée, de l'affectation des terres, de la lutte contre les ravageurs et du transfert de technologie.

51. **Afrique centrale** : Les pays suivants ont transmis un rapport à la Commission du développement rural : Burundi, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan et Tchad.

Amérique et Antilles

52. **Antilles** : Les pays ci-après ont donné des informations à la Commission du développement durable : Antigua-et-Barbuda (1997), Bahamas (1997), Barbade (1997), Cuba (1997 et 2000), Haïti (1997), Jamaïque (2000) et République dominicaine (2000). La Commission n'a rien reçu en revanche des pays suivants : Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.

53. Les pays de la région ont tous élaboré des politiques et des lois sur le développement agricole, l'aménagement du territoire et le développement rural durables, ou engagé un processus en ce sens.

54. La pénurie de ressources financières et humaines dans les zones rurales est dénoncée comme obstacle majeur au progrès du développement agricole durable dans la région. À Cuba, on cite l'exode rural comme principale entrave au développement des campagnes.

55. Les organisations de femmes et de jeunes ont lancé des initiatives en faveur du développement agricole durable de la région. À la Barbade, elles s'intéressent à diverses questions, de la sécurité alimentaire et des mesures en faveur de l'autosuffisance des agriculteurs à la lutte intégrée contre les ravageurs. En Haïti, elles s'attachent à recommander au Ministère de l'environnement des projets de propositions relatives au développement agricole et rural durable. À Cuba, les femmes, les petits exploitants et les jeunes sont associés aux décisions de portée locale. En Jamaïque, avec l'aide de l'Agence de développement agricole et

rural, les habitants des zones rurales sont formés aux métiers agricoles et non-agricoles. Les programmes établis par le biais de cette initiative donnent leur place aux femmes et aux jeunes.

56. Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, Cuba, la Jamaïque et la République dominicaine ont souligné qu'il était important d'examiner les relations existant entre le développement agricole durable et la conservation des ressources en eau.

57. Presque tous les pays ont déclaré effectuer des travaux de recherche-développement sur l'agriculture durable. Un réseau de centres de recherche sur l'agriculture et l'élevage a été mis en place à Cuba pour étudier de nouvelles techniques adaptées à la filière. Les universités cubaines s'intéressent aux domaines de la génétique, de la santé et des biotechnologies, et trois usines de fabrication de biopesticides ont été créées dans le souci de limiter le recours aux produits chimiques. La coopération internationale joue aussi un rôle important aux Bahamas, où elle fait le bilan du secteur agricole et à Cuba, où elle facilite la tenue d'ateliers régionaux et sous-régionaux.

58. **Amérique latine** : Les pays ci-après ont donné des informations à la Commission du développement durable: Argentine (1997), Bolivie (1997 et 2000), Brésil (1997 et 2000), Chili (2000), Colombie (1997), Costa Rica (1997), Équateur (1997 et 2000), Guyana (1997), Honduras (1997 et 2000), Mexique (1997 et 2000) Nicaragua (1997 et 2000), Panama (1997), Paraguay (1997 et 2000), Uruguay (1997) et Venezuela (1997). La Commission n'a rien reçu en revanche du Belize, d'El Salvador, de Grenade, du Guatemala, du Pérou et du Suriname.

59. Les principaux problèmes de la région sont la pauvreté en milieu rural, la sécurité alimentaire et l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole.

60. L'agriculture est la principale source d'emplois et de revenu familial dans la plupart des pays de la région. Beaucoup d'entre eux voient dans le développement agricole et rural durable un instrument important de lutte contre la pauvreté dans les campagnes car il permet d'accroître le revenu des plus défavorisés. Le Paraguay a entrepris une étude des réformes à engager dans le secteur agricole pour le rendre mieux à même d'améliorer la conjoncture économique et d'accroître le revenu des populations rurales.

61. La pauvreté en milieu rural constitue un gros problème pour la région. Les pays latino-américains ont déclaré mettre l'accent sur la lutte contre ce phénomène. Le Mexique a récemment décidé de réallouer aux pauvres des zones rurales les subventions alimentaires qu'il accordait directement jusqu'ici aux pauvres des milieux urbains. De nombreux pays ont signalé qu'ils avaient mis en place des mécanismes permettant aux plus défavorisés d'avoir un plus large accès aux ressources financières par le canal du crédit. En Bolivie, un programme de lutte contre la misère en milieu rural s'efforce d'améliorer les conditions de vie des pauvres des campagnes par des programmes de formation, de crédit et de promotion de la microentreprise. Le Chili a lancé un concours national qui octroie des fonds aux organisations de femmes propriétaires de petites exploitations agricoles, outre les programmes de crédit et de développement de microentreprises intéressantes plus particulièrement les jeunes.

62. La Bolivie, l'Équateur, le Nicaragua et le Paraguay ont souligné le besoin de créer des capacités institutionnelles pour le développement agricole et rural durable par des politiques de décentralisation et de renforcer les institutions existantes. Dans le cadre d'activités d'appui technique et de renforcement des capacités, la Bolivie a pris diverses initiatives visant à resserrer la coopération entre le secteur public et le secteur privé afin de stimuler l'économie rurale.

63. La sécurité alimentaire revêt la plus haute priorité dans la région et plusieurs groupes de travail, programmes et autres activités ont été établis pour protéger les communautés risquant le plus de souffrir de carences nutritionnelles. La plupart des pays ont mis au point des projets visant à assurer la sécurité alimentaire à long terme dans le cadre de leur stratégie de développement agricole et rural durable. Le Honduras gère un stock stratégique de céréales en cas de chute des cours sur le marché international.

64. Le Venezuela encourage la consommation d'espèces non traditionnelles comme sources de protéines non classiques.

65. Les pays latino-américains ont souligné le rôle important que joue le milieu rural pour ce qui est de générer des devises et de fournir en matières premières les secteurs primaire et secondaire de l'économie. D'où la nécessité de soutenir les cours des produits agricoles sur le marché international, comme l'ont signalé plusieurs pays, à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Brésil,

la Colombie, le Costa Rica, le Guyana, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay. L'Argentine et le Honduras ont indiqué qu'ils avaient réduit le volume de subventions alloué au secteur agricole. La Bolivie, le Honduras et le Paraguay encouragent la diversification des cultures destinées aux exportations agricoles.

66. Près de la moitié des pays ayant communiqué des données ont commencé à restructurer leur régime foncier pour promouvoir un développement agricole durable. C'est le cas notamment de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, du Nicaragua et du Venezuela qui s'efforcent de régler le problème par le biais de la réforme agraire. Le Paraguay a proposé de créer un institut national de la réforme agraire. Le Brésil a réimplanté plus de 160 000 familles ces dernières années (1997-1998).

67. Il est indispensable de recourir à des approches participatives pour assurer la réussite des politiques de développement agricole et rural durable. En Argentine, au Costa Rica et au Mexique, des efforts ont été déployés pour associer les petits exploitants aux décisions. En Équateur, 90 collectivités locales aident les agriculteurs à subvenir entièrement à leurs besoins. Plus de 20 communautés autochtones contribuent à l'accroissement de la production agricole et à la réduction des risques pour l'écosystème, et des communautés autochtones et afro-équatoriennes participent à l'aménagement du territoire. Par le biais d'ateliers, de cours de formation et d'autres interventions, des groupements autochtones, des agriculteurs, des communautés, des femmes et des jeunes participent aux activités de développement agricole et rural durable au Mexique.

68. Plusieurs pays ont lancé des activités en vue de l'utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales. La Bolivie a annoncé la création d'un dispositif national de conservation et d'utilisation des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation. En Équateur, les communautés autochtones prennent part aux activités visant à promouvoir les pratiques agricoles durables et la conservation des ressources génétiques. Au Honduras, les universités appuient la création de banques de gènes pour les espèces agricoles et autres espèces végétales. Le Chili a signalé l'élaboration de programmes nationaux de conservation des ressources génétiques. On a également mentionné la mise en place d'une coopération régionale entre pays andins et membres du Cône Sud dans ce même domaine d'activité.

69. Très peu de pays ont lancé des activités visant à promouvoir la phytotrophie durable pour accroître la production alimentaire. L'Équateur a démarré un programme national d'étude des sources de phytoaliments. La Bolivie a également indiqué qu'elle s'était mobilisée dans ce domaine.

70. **Canada et États-Unis** : Le Canada (1997) et les États-Unis (1997 et 2000) ont donné des informations à la Commission du développement durable.

71. Les principaux problèmes rencontrés dans les secteurs agricole et agroalimentaire dans cette sous-région sont les suivants : conservation des sols, qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, gestion de la qualité de l'eau, gestion durable des habitats naturels, qualité de l'air et changements climatiques, rendement énergétique, pollution et gestion des déchets, et conservation des ressources génétiques.

72. *Canada (1997)* : Le Canada a indiqué que c'était au niveau des exploitations qu'étaient prises les décisions les plus importantes touchant aux investissements dans des pratiques plus écologiquement durables. Les agriculteurs constituent des associations pour la conservation rurale et établissent des projets de fermes écologiques dans plusieurs provinces canadiennes. C'est ainsi qu'environ 5 000 à 6 000 projets de fermes écologiques ont vu le jour dans la province de l'Ontario. Les producteurs ont également mis au point des codes de bonne pratique pour la gestion des effluents d'élevage.

73. Une «Stratégie de développement agricole et agroalimentaire écologiquement durable» a été élaborée au Canada par le biais d'un processus consultatif national, avec pour idées-forces la prévention de la pollution et la pratique de la gestion écologique dans les exploitations agricoles et dans l'industrie agroalimentaire.

74. Les travaux de recherche menés par les pouvoirs publics, les universités et l'industrie portent notamment sur le développement de variétés résistant aux maladies et aux parasites et sur une moindre application de pesticides. Le Gouvernement canadien s'attache également à élaborer des indicateurs agroenvironnementaux pour pouvoir évaluer les performances environnementales du secteur, obtenir des informations sur les principales tendances et faciliter l'intégration de considérations écologiques dans le processus de décision du secteur.

75. *États-Unis (1997 et 2000)* : Parmi les lois récentes promulguées au sujet de la politique agricole durable figure le Federal Agricultural and Improvement Act de 1996 (Loi fédérale sur l'amélioration de l'agriculture, 1996). Cette loi proroge jusqu'en 2002 les programmes de mise en réserve des terres fragiles et des terres humides. Elle porte également création d'un Programme d'incitations au service de la qualité de l'environnement, qui regroupe les fonctions des programmes de conservation antérieurs et améliore la planification communautaire pour tout ce qui a trait aux ressources naturelles dans les bassins versants. En outre, cette loi a permis de créer un nouveau programme de protection des terres agricoles qui prévoit l'achat de servitudes foncières aux fins de conservation sur des exploitations allant de 68 000 à 137 000 hectares afin de restreindre les utilisations non agricoles des terres.

76. Parmi les initiatives visant à améliorer le développement des communautés rurales, on a cité les efforts menés pour accroître le revenu des agriculteurs en développant et en commercialisant l'utilisation des produits agricoles traditionnels et non traditionnels à des fins autres que la consommation humaine et animale. Un fonds de crédit renouvelable a également été établi pour encourager ces interventions. En outre, la législation agricole appuie les conseils de conservation et de mise en valeur des ressources qui sont constitués de volontaires chargés de définir, financer et exécuter des projets expérimentaux et des projets de création de capacités dans les communautés rurales.

77. Plus de 1 000 bourses de recherche ont été accordées aux agriculteurs et éleveurs depuis 1988 dans le cadre du Programme en faveur de l'agriculture durable, de la recherche et de la vulgarisation [Sustainable Agriculture and Research Extension Program (SARE)] du Ministère de l'agriculture des États-Unis. Parmi les autres initiatives poursuivies, il faut citer des travaux de recherche sur les ravageurs, la résistance aux pesticides, la lutte biologique, la lutte par les façons culturales et le recours aux techniques de l'insecte stérile.

78. Le Canada et les États-Unis s'efforcent d'aider les pays en développement à remplir les objectifs qu'ils se sont fixés dans le cadre d'Action 21. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a lancé plusieurs projets pour promouvoir les pratiques agricoles écologiquement rationnelles et la diversification économique des campagnes dans les pays en développement en organisant des enseignements à

l'échelle communautaire et en introduisant les techniques appropriées. Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) appuie des travaux de recherche sur les régimes alimentaires dans les régions où la sécurité alimentaire, la pauvreté et la détérioration de l'environnement constituent des problèmes urgents. Le Gouvernement des États-Unis a participé à des échanges de personnel scientifique aux fins d'éducation, de formation et de coopération dans ce domaine. L'USAID encourage les pratiques agricoles durables par l'intermédiaire des centres internationaux de recherche agronomique (CIRA).

Asie

79. **Asie occidentale** : Les pays ci-après ont donné des informations sur le développement agricole et rural durable à la Commission du développement durable : Arabie saoudite (1997 et 2000), Bahreïn (1997), Israël (1997 et 2000), Liban (1997), Qatar (1997) et République arabe syrienne (1997). La Commission n'a reçu en revanche aucune information de l'Afghanistan, de Chypre, des Émirats arabes unis, de l'Iran, de l'Iraq, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, du Koweït, de l'Oman, et du Yémen.

80. Parmi les principaux problèmes de la région figurent l'utilisation durable des terres, la productivité agricole, la conservation des ressources en eau et la lutte intégrée contre les ravageurs. La conversion des terres dégradées et des terres non arables en terres fertiles propres aux cultures est un objectif prioritaire pour la région.

81. Il est jugé nécessaire d'investir dans le développement des ressources humaines pour accroître le niveau de vie de la population en général et pour mieux faire comprendre l'écosystème et les capacités de production agricole qu'il peut offrir. L'Arabie saoudite et le Liban ont lancé des programmes de mise en valeur des ressources humaines au service du développement agricole et rural durable, bien que l'Arabie saoudite ait signalé la pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur de la production agricole. Faute de la main-d'oeuvre et des ressources financières nécessaires, le Ministère israélien de l'agriculture n'est pas en mesure de faire des tests périodiques sur les résidus de pesticides dans les produits réservés à la consommation locale. Comme suite à l'épisode récent de sécheresse qui a frappé son pays, le Ministère israélien de l'environnement est en

train de dresser à l'intention des agriculteurs du lieu des directives sur l'irrigation au moyen d'eaux usées.

82. Cinq des sept pays travaillent à l'accroissement du rendement et à l'amélioration des modes de production agricoles grâce à la diversification de l'emploi agricole et non agricole et au développement des infrastructures. À cet effet, le Qatar entend mettre l'accent sur les relations avec l'industrie de la pêche, alors qu'Israël encourage le tourisme, le commerce et les services aux fins de la promotion de l'emploi non agricole.

83. En Israël, on encourage la participation du public, jugée très importante pour le développement rationnel de l'agriculture durable, par une articulation entre les ministères, les collectivités locales, le secteur privé, les universités et les scientifiques. Les représentants du secteur de l'élevage laitier israélien participent activement à un projet concernant les nuisances induites par l'engraissement des oies. Plus de 300 exploitants se sont inscrits à l'Association israélienne d'agriculture bio-organique dont les membres agréés s'engagent à cultiver leurs produits selon des principes bio-organiques rigoureux.

84. Bahreïn a entrepris une coopération bilatérale, régionale et internationale en vue de l'adoption de réglementations sur la sécurité d'utilisation des produits chimiques. D'autres types de coopération ont été instaurés en Arabie saoudite sous la forme d'études de l'utilisation des pesticides et des mécanismes d'élimination des déchets dangereux dans de bonnes conditions de sécurité. Les États-Unis appuient un projet auxquels participeront des représentants de l'Autorité palestinienne, de l'Égypte, d'Israël et de la Jordanie dont l'objet est de mesurer avec plus de précision les effets nuisibles des pesticides sur la santé au Moyen-Orient et de promouvoir l'utilisation sans danger des produits chimiques agricoles. L'un des volets importants du projet est la création d'un laboratoire de pointe pour l'étude de la résistance des ravageurs aux pesticides.

85. **Asie orientale** : La Chine (1997 et 2000), le Japon (1997 et 2000), la Mongolie (1997 et 2000) et la République de Corée (1997 et 2000) ont donné des informations à la Commission du développement durable. La Commission n'a rien reçu en revanche de la République démocratique populaire de Corée.

86. Les pays de la région s'attachent en priorité à assurer la sécurité alimentaire, accroître la compétiti-

tivité sur les marchés internationaux des produits agricoles, à pratiquer la lutte intégrée contre les ravageurs et à promouvoir l'équipement rural et les opérations de développement agricole. Ils se doivent particulièrement de faire face à l'impact négatif des catastrophes naturelles sur le secteur agricole, de réduire l'usage qui est fait des engrais et des produits chimiques, de remédier au manque de moyens technologiques, de promouvoir l'agriculture biologique et la conservation des ressources en eau au moyen des méthodes d'irrigation les plus adaptées.

87. Les pays de la région se sont efforcés d'améliorer la qualité de vie des agglomérations rurales et de relever le revenu des agriculteurs. En Chine, la main-d'œuvre agricole locale a été affectée à des travaux d'équipement afin de compléter les revenus agricoles. La République de Corée a indiqué qu'elle s'était employée à accroître les possibilités d'emploi non agricole par la création d'exploitations à vocation touristique et de complexes industriels ruraux. Au Japon, on a mis en place des réseaux d'assainissement ruraux et de petites centrales hydroélectriques pour l'irrigation.

88. La promotion de l'agriculture biologique et de ses produits a bien progressé dans la région. En Chine, un réseau national de production, de gestion, de contrôle de qualité et de contrôle technique des « produits verts » a été constitué, ces derniers étant cultivés à l'intention des consommateurs étrangers. L'agriculture biologique se pratique aussi au Japon et en République de Corée. Le Ministère mongol de l'agriculture et de l'industrie a amélioré l'approvisionnement en eau destiné à la population rurale, à l'élevage et à la production agricole, et fournit aux populations nomades le matériel nécessaire pour les moulins à eau.

89. Les principaux groupements prennent part au développement agricole et rural durable de la région. Au Japon, les agriculteurs, les consommateurs, les distributeurs, les chercheurs, les universitaires et les femmes sont représentés au Conseil national de l'agriculture durable dont la mission est de réaliser les objectifs de l'agriculture durable, de promouvoir les activités qui s'y rattachent et d'établir une charte. La République de Corée a indiqué que les mêmes groupes siégeaient au comité de l'agriculture durable. En Mongolie, la société civile a commencé à intervenir au stade de la formulation de programmes nationaux et locaux Action 21. Les conseillers du développement durable au niveau de la province (Aimag) et de la capitale ont organisé des ateliers et des séminaires dans les centres pro-

vinciaux et les zones rurales afin de présenter le principe du développement durable aux ONG, au secteur privé, aux responsables du Gouvernement, aux universitaires et aux éleveurs nomades. Les jeunes mongols se sont ralliés en nombre croissant à divers mouvements ces dernières années, y compris ceux qui s'occupent de questions d'écologie et de développement durable.

90. La région multiplie les initiatives visant à promouvoir les pratiques agricoles durables par l'éducation et la formation. La République de Corée a mis au point des programmes de formation des agriculteurs à la lutte intégrée contre les ravageurs et d'aide aux exploitants qui souhaitent s'initier à l'agriculture biologique. En Chine, on a commencé à promouvoir la formation professionnelle pour accroître la production agricole. Par la voie de l'enseignement scolaire et non scolaire, des ouvriers agricoles de moins de 50 ans et des élèves du primaire et du secondaire reçoivent des certificats d'agriculture biologique dans le but de renforcer l'adoption de nouvelles techniques agricoles. Le Japon a signalé que les agriculteurs adoptaient des pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques climatiques et topographiques après avoir suivi des cours de formation et reçu des conseils d'experts.

91. Le Japon et la Corée ont lancé des projets de recherche axés sur l'évaluation des effets des rayonnements ultraviolets sur les espèces végétales et animales.

92. **Asie du Sud-Est** : Les pays ci-après ont fourni des renseignements à la Commission du développement durable : Indonésie (1997), Malaisie (1997), Myanmar (2000), Philippines (1997), Singapour (1997 et 2000), Thaïlande (1997) et Viet Nam (1997). Ne l'ont pas fait : les pays suivants : Brunéi Darussalam, Cambodge et République démocratique populaire lao.

93. La promotion d'une sécurité alimentaire durable, la remise en état des sols, leur conservation et la gestion des ressources en eau figurent parmi les priorités définies pour la région. Les facteurs liés à l'environnement occupent une place de choix dans les programmes et politiques agricoles.

94. S'ils n'ont pas mentionné un cadre de politique agricole nationale intégrée, la plupart des pays eux ont fait état de programmes et projets en cours.

95. Des programmes de lutte intégrée contre les ravageurs ont été élaborés en Indonésie, au Myanmar, à

Singapour, aux Philippines et en Thaïlande. La Malaisie a fait de cette lutte une priorité. Aux Philippines, des riziculteurs et des maraîchers ont été formés dans ce domaine par des spécialistes du Département de l'agriculture.

96. L'Indonésie et la Thaïlande ont signalé une plus large participation des collectivités locales et le développement des ressources humaines en vue de promouvoir l'autosuffisance, les groupes-cibles étant notamment les enfants, les jeunes, les femmes, les volontaires des collectivités et les responsables locaux. Le Gouvernement singapourien a indiqué que des programmes d'éducation et des services de vulgarisation avaient été mis en place à l'intention des agriculteurs. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation du Myanmar a lancé un programme pilote de développement rural intégré pour offrir une formation et des conseils techniques aux agriculteurs.

97. En Thaïlande, des collectivités locales ont mis en place des réseaux d'information de village pour guider les installations de développement rural. Le Centre national de nutrition du Myanmar étudie pour l'ensemble du pays l'état nutritionnel et les habitudes de consommation alimentaire des ménages et des individus de tous les groupes d'âge.

98. **Asie du Sud** : L'Inde (1997), le Népal (1997), le Pakistan (1997) et Sri Lanka (1997) ont fourni à la Commission du développement durable des renseignements sur l'agriculture, à la différence du Bangladesh, du Bhoutan et des Maldives.

99. Les domaines prioritaires sont l'atténuation de la pauvreté en milieu rural et le développement rural intégré, la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des agriculteurs et l'amélioration du rendement des terres. Il s'agit surtout de fournir des moyens techniques et des infrastructures pour aider la production agricole, de mettre en valeur des ressources humaines et de fournir du matériel pour la recherche scientifique dans les domaines de la biotechnologie, de l'amélioration génétique des cultures et dans des domaines connexes.

100. Des projets d'atténuation de la pauvreté en milieu rural ont été intégrés aux plus vastes stratégies de développement agricole et rural. Outre l'intervention directe de l'État, l'Inde a signalé la création de programmes offrant des possibilités de travail indépendant et des sources de revenus complémentaires aux pauvres des zones rurales. Ces derniers bénéficient par ailleurs

de formation, de techniques nouvelles et de services de base. Le développement des infrastructures en milieu rural au Pakistan se fait par la biais du « Programme de subventions proportionnelles » qui a pour but de relever les normes socioéconomiques, de faire comprendre l'importance de l'hygiène et de l'environnement et de s'attaquer à divers problèmes dans le domaine de l'agriculture.

101. La population participe davantage au développement agricole et rural durable en Inde, au Népal, au Pakistan et à Sri Lanka. En Inde, la formation d'animateurs qui encouragent les pauvres des zones rurales à définir leurs besoins et aspirations et à se regrouper en associations, favorise la participation de la population. Les jeunes des zones rurales, les femmes et les enfants bénéficient également d'une formation. Au Pakistan, les femmes, les populations autochtones, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales sont associées aux stratégies de sécurité alimentaire, de protection sociale en milieu rural et de renforcement des capacités institutionnelles de préservation des ressources phytogénétiques. Les collectivités locales et les organisations non gouvernementales participent à l'examen des relations commerciales internationales et de la production agricole. Le Népal s'attache, par le biais d'initiatives de décentralisation, à promouvoir la prise de décisions participative en associant le secteur privé, les agriculteurs et les organisations non gouvernementales à la formulation et au suivi de ses plans nationaux de développement durable. Des associations d'agriculteurs ont été créées à Sri Lanka.

102. La région se mobilise également pour la lutte intégrée contre les ravageurs, qui est une source de préoccupation pour l'Inde, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka. L'utilisation de pesticides botaniques traditionnels a été incorporée à la politique nationale du Népal, qui a ainsi pu protéger les cultures. À Sri Lanka, les initiatives allant dans le sens de la lutte intégrée contre les ravageurs ont contribué à réduire l'usage des pesticides. L'Inde a souligné qu'il fallait devenir moins tributaire des importations d'engrais en améliorant la production et le rendement des unités de production d'engrais. La surutilisation de produits chimiques synthétiques dans la production agricole continue de poser problème au Pakistan.

103. **Pacifique et Océanie** : L'Australie (1997 et 2000), Fidji (1997) et la Nouvelle-Zélande (1997) ont fourni des renseignements à la Commission du développement durable tandis que Kiribati, les Îles Mars-

hall, la Micronésie, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, les Îles Salomon, Tonga et Vanuatu ne l'ont pas fait.

104. L'Australie, Fidji et la Nouvelle-Zélande ont introduit des programmes de développement durable par souci à la fois de développement agricole et de protection de l'environnement.

105. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont réalisé des progrès dans le domaine du développement agricole et rural durable grâce à des politiques et programmes nationaux adaptés. La stratégie nationale de développement écologiquement rationnel de l'Australie reconnaît le lien important qui existe entre le commerce international et ses effets sur l'environnement, et en même temps fournit le cadre politique nécessaire à la promotion d'un développement agricole et rural durable par tous les secteurs gouvernementaux. Compte tenu de l'importance qu'elle accorde à la libéralisation des échanges, en matière de développement agricole et rural durable, l'Australie délaisse les aides liées aux prix au profit de politiques conformes à la logique du marché. Le Gouvernement réduit progressivement les mesures de protection; des programmes ont été élaborés pour faire mieux comprendre aux agriculteurs et aux collectivités locales la nature et l'ampleur des changements qu'exige la promotion de pratiques autonomes, écologiquement rationnelles et économiquement viables. Le Programme de développement rural intégré de la Nouvelle-Zélande conseille l'industrie et d'autres secteurs puisqu'une infrastructure rurale globale est nécessaire pour l'entretien des installations de base et les services d'appui à l'agriculture. Il s'agit également de faciliter le développement rural par le biais de consultations avec l'industrie et les responsables communautaires, devant déboucher sur l'adoption de mesures appropriées.

106. La coopération et l'assistance internationales sont importantes pour la région. Avec l'aide de la Japan International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération internationale), la Land and Water Resource Management Division (Division de la gestion des ressources foncières et hydrauliques) de Fidji a procédé à une étude exhaustive des aires d'alimentation afin de formuler un plan-cadre de gestion des bassins versants. Le Centre australien de recherche agricole favorise la collaboration entre les scientifiques australiens et leurs homologues des pays en développement s'agissant de la recherche sur les aspects fondamentaux de l'agriculture durable, notamment la gestion des res-

sources foncières, forestières et hydrographiques, l'amélioration de l'élevage, les pratiques agronomiques plus efficaces et la réduction des apports en éléments chimiques toxiques. Par ailleurs, l'Australie s'associe aux efforts déployés sur le plan international pour améliorer la sécurité alimentaire dans le monde grâce aux secours humanitaires, au transfert de technologie et aux investissements d'équipement dans les pays en développement.

III. Les problèmes qu'il faudra résoudre

107. Les problèmes mondiaux les plus pressants qui se posent en matière de développement agricole et rural durable, tels qu'ils ont été signalés à la Commission du développement durable par les gouvernements nationaux, sont récapitulés ci-dessous⁷ :

108. Sécurité alimentaire et amélioration des systèmes d'exploitation :

- Il faut que les renseignements disponibles aux niveaux national et international sur les systèmes d'alerte avancée en matière alimentaire et agricole soient plus fiables;
- Il faudrait renforcer la coopération régionale et mondiale de manière à favoriser des systèmes d'échange plus ouverts et non discriminatoires;
- Bien que certaines initiatives soient prises, les pays doivent mettre davantage l'accent sur la nécessité de diversifier les cultures tant pour la consommation interne que pour l'exportation;
- Il faudrait s'attacher davantage à améliorer les systèmes de production vivrière en ayant recours à de meilleures installations d'entreposage, en assurant le suivi de la production et de la distribution, en se dotant d'infrastructures physiques d'acheminement des biens vers les marchés et en communiquant aux producteurs des informations sur les prix du marché;
- Il faut créer des possibilités d'emplois ailleurs que dans l'agriculture pour les pauvres des zones rurales;
- Il faut faciliter le transfert de technologie et de compétences écologiquement rationnelles aux agriculteurs;

- Il convient de promouvoir la coopération, le renforcement des capacités, la recherche et le développement aux niveaux national et international en vue d'assurer la conservation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques.

109. Participation de la population :

- Il convient de mettre l'accent sur la décentralisation administrative et fiscale dans le cadre du développement agricole et rural durable au profit des collectivités locales. Les institutions régionales et locales doivent être renforcées;
- Les autorités locales, les agriculteurs, les femmes, les groupes autochtones et autres doivent bénéficier d'une formation continue, de services de vulgarisation et d'un renforcement des capacités;
- Il faut encourager les individus et les collectivités à investir dans la terre, les titres, les droits et les responsabilités de chacun étant clairement définis.

110. Planification et conservation des ressources naturelles :

- Il faut adopter d'urgence des politiques et programmes visant à enrayer la dégradation des terres et l'érosion des sols et préserver la fertilité des sols, dans les pays développés comme en développement;
- Il faudrait améliorer les services cartographiques aux niveaux local, régional et national;
- Il faut renforcer les instituts nationaux de recherche afin d'améliorer les capacités nationales d'élaboration et d'exécution des projets et programmes de conservation et de mise en valeur des terres;
- Afin de réduire l'utilisation de pesticides chimiques dans l'agriculture, il convient d'insister davantage sur la nécessité de mettre les procédés de lutte intégrée contre les ravageurs à la disposition des agriculteurs;
- Il faut élaborer une conception intégrée de la phytotrophie afin de relever les rendements sans nuire à la productivité des sols ou à l'environnement;

- Il faut mettre en place des programmes et projets pilotes pour promouvoir l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour aider les ménages ruraux et stimuler la production agricole.

l'Organisation des Nations Unies à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale par le biais de la Commission du développement durable et du Conseil économique et social.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 9 (E/1999/29)*, chap. I, sect. C.

³ *Ibid.*, 1998, *Supplément No 9 (E/1998/29)*, chap. I, sect. B.

⁴ Le Programme Phare est un instrument financier de la stratégie de préadhésion de l'Union européenne. Il a pour objectif d'aider les pays associés d'Europe centrale et orientale à obtenir la qualité de membre à part entière. Les financements sont accordés en priorité aux secteurs suivants : agriculture, développement du secteur privé, réforme des institutions, législation et administration publique, réforme des services sociaux, emploi, éducation et santé, développement des infrastructures dans le secteur de l'énergie, des transports et des télécommunications, et enfin environnement et sécurité nucléaire.

⁵ Les États membres de l'Union européenne sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni.

⁶ Le Règlement de l'Union européenne concernant le soutien au développement rural a pour objectif de simplifier le cadre des mesures de soutien à l'agriculture en combinant neuf règlements antérieurs en un règlement unique regroupant toutes les mesures dont peuvent bénéficier les États membres. Ce règlement établit également la base d'un nouveau cadre européen dans lequel les réformes des secteurs des produits agricoles seront complétées par des mesures mieux intégrées en faveur du soutien du développement rural et de la protection de l'environnement.

⁷ Les questions relatives aux effets des phénomènes El Niño/La Niña sur l'agriculture feront l'objet d'un rapport séparé qui sera présenté par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du secrétariat de

Principaux problèmes, priorités, activités et programmes en matière de développement agricole et rural durable, par région

	<i>Europe orientale</i>	<i>Europe occidentale</i>	<i>Afrique de l'Est</i>	<i>Afrique de l'Ouest</i>	<i>Afrique australe</i>	<i>Afrique du Nord</i>	<i>Afrique centrale</i>
Principaux problèmes et priorités	Communauté d'États indépendants	Agriculture durable Développement rural	Gestion et politique foncières Sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire Diversification des produits et des exportations agricoles	Sécurité alimentaire Sécheresse Infertilité des sols Dégradation des terres	Sécurité alimentaire Gestion intégrée des terres Désertification et sécheresse	Aucun renseignement fourni
	Sécurité alimentaire Privatisation de l'agriculture	Pollution des ressources en eau Stabilisation des niveaux d'azote		Remise en état des terres Autosuffisance des exploitations	Relèvement de la productivité agricole	Gestion des ressources en eau Gestion forestière	
	Production et commercialisation efficaces des produits agricoles			Foresterie	Stratégie écologiquement viable d'utilisation des engrais	Développement rural	
	Érosion des sols			Renforcement des capacités dans le domaine des ressources en eau	Autosuffisance agricole		
	Pollution des ressources en eau						
Principaux programmes et activités	Lutte intégrée contre les ravageurs	Incitations fiscales destinées à favoriser une agriculture viable	Lutte intégrée contre les ravageurs	Participation des femmes, des collectivités locales et des jeunes agriculteurs au développement agricole et rural durable	Régime foncier/réforme agraire Développement rural	Participation des femmes, des jeunes et des ONG au développement agricole et rural durable	Aucun renseignement fourni
	Éducation et vulgarisation	Protection des races d'élevage	Sources d'énergie renouvelables		Facilités de crédit	Décentralisation de la prise de décisions et approche participative	
	Décentralisation de la prise de décisions	Sources d'énergie renouvelables Participation des populations	Examen du régime foncier Principales activités de groupes		Cartographie Participation des agriculteurs, des universités et des ONG		

	<i>Caraïbes</i>	<i>Amérique latine</i>	<i>Canada et États-Unis d'Amérique</i>	<i>Asie occidentale</i>	<i>Asie orientale</i>	<i>Asie du Sud-Est</i>	<i>Asie du Sud</i>	<i>Pacifique et Océanie</i>
Principaux problèmes et priorités	Conservation des ressources en eau	Atténuation de la pauvreté en milieu rural Décentralisation Sécurité alimentaire Renforcement des produits agricoles sur les marchés Régime foncier/réforme agraire	Conservation des sols Gestion des ressources en eau Rendement énergétique Prévention de la pollution et du gaspillage Protection de la faune et de la flore sauvages Ressources génétiques Accroissement des revenus des agriculteurs	Utilisation rationnelle des terres Productivité agricole Conservation des ressources en eau Lutte intégrée contre les ravageurs	Sécurité alimentaire Compétitivité sur les marchés agricoles Lutte intégrée contre les ravageurs Développement rural Atténuation des effets des catastrophes naturelles Réduction de l'utilisation des engrais	Sécurité alimentaire Remise en état des terres et des sols Gestion des ressources en eau	Atténuation de la pauvreté en milieu rural Développement rural Sécurité alimentaire Accroissement des revenus des agriculteurs Relèvement de la productivité des terres	Mise en valeur des ressources humaines Participation de la population Compétitivité des systèmes d'exploitation Développement rural
Principaux programmes et activités	Recherche-développement en génétique et en technologies appropriées Participation des femmes et des jeunes à des activités de développement agricole et rural durables	Autosuffisance des exploitations Ressources zoogénétiques et phylogénétiques Participation des principaux groupes au développement agricole et rural durable	Acquisition de droits d'usage en matière de conservation Recherche sur les ravageurs Participation des pays donateurs	Programme de mise en valeur des ressources humaines Diversification de l'emploi agricole et non agricole Participation des principaux groupes	Exploitation agricole organique Participation des principaux groupes aux activités de développement agricole et rural durables Éducation et formation	Lutte intégrée contre les ravageurs Participation de la population Mise en valeur des ressources humaines : les enfants, les jeunes et les femmes	Participation des populations Lutte intégrée contre les ravageurs	Stratégie de conservation des terres Réduction de l'érosion des sols Promotion de l'éducation aux fins du développement agricole et rural durable Lutte intégrée contre les ravageurs Promotion des industries rurales et développement du secteur agricole Partenariats entre la société publique et civile aux fins du développement agricole et rural durable

